

« *Le nouveau monde industriel* »

ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX :

Claude Alexandre, Olivier Aubert, Albert Sfax, Jean-Baptiste Soufron, Denis Tersen, Pierre Vilpoux

DATE: Juillet 2011

Les rapports établis par les groupes de réflexion du Lab sont des contributions libres aux débats et réflexions politiques du Parti socialiste.

Sommaire

Introduction	3
I- Le nouveau monde industriel <i>Denis Tersen</i>	4
II- Innovation <i>Alfred Sfax</i>	9
III- Concevoir, produire autrement: empreinte légère et valeur ajoutée sociétale <i>Olivier Aubert</i>	12
1. Rendre la demande visible et accessible: la révolution de la « donnée publique »	15
1.1. <i>Une loi sur la mise à disposition de la donnée publique</i>	
1.2. <i>Une veille juridique sur les collaborations en réseau autour de l'innovation</i>	
2. Provoquer de nouvelles dynamiques d'innovation: « l'étincelle de l'échange »	15
2.1. <i>Une commande publique exprimée en tant qu'objectifs de performance et fonctionnalités à satisfaire, avec une prime au dépassement des normes en vigueur</i>	
2.2. <i>30 % d'étudiants diplômés après une expérience réussie de projet interdisciplinaire</i>	
2.3. <i>Des projets liant grandes entreprises et territoires sur des ruptures d'usage</i>	
2.4. <i>Un croisement cluster technologique/sciences humaines</i>	
2.5. <i>Des projets à vocation sociétale dès le secondaire</i>	
IV- Mutation de l'industrie française <i>Claude Alexandre</i>	17
1. Remédier à l'insuffisance chronique du nombre de PME et rétablir le lien entre nos groupes industriels, le territoire et l'emploi national	17
2. Faire en sorte que l'industrie française soit un acteur des mutations technologiques à venir, et réussir la transition énergétique	18
V- L'entrepreneuriat innovant <i>Pierre Vilpoux</i>	21
1. Renforcement des pôles de détection de projets et de talents, d'entrepreneuriat au sein des établissements d'enseignement supérieur	22
2. Généralisation des processus de labellisation des entreprises innovantes	22
3. Décuplement de la proportion des moyens de la BPI destinée à l'amorçage et aux premières étapes de croissance des entreprises innovantes, via l'agence des TPE/PME	23
3.1. <i>Amorçage</i>	
3.2. <i>Premières phases de croissance</i>	
3.3. <i>Cadre fiscal des investissements directs par les particuliers dans des PME</i>	
3.4. <i>Financement de la croissance ultérieure des entreprises</i>	
4. Pour l'avenir industriel de la France : implication des groupes industriels, technologiques et de services dans l'animation des écosystèmes de l'innovation française	24
5. Développement des réseaux d'entraide transgénérationnels à l'entrepreneuriat innovant	25
VI- Le droit au service de l'innovation <i>Jean-Baptiste Soufron</i>	26

Introduction

Après de nombreuses auditions et séances de réflexion, le groupe intitulé initialement «avenir des filières» peut présenter ses travaux. Il a étudié les grands systèmes économiques qui marquent et «norment» l'économie mondiale (la Chine, la Californie), comme à l'inverse la place des territoires et des nouveaux moteurs de l'action économique publique, les collectivités territoriales notamment les régions. Il a examiné les exigences et opportunités nées de la transition écologique, les ressorts des dynamiques d'innovation, la mobilisation de la créativité comme force productive. Il a discuté avec les tenants d'une nouvelle vision de la production qu'elle relève de l'économie de la fonctionnalité ou de l'économie servicielle.

Il s'est finalement renommé «avenir du système productif»¹, privilégiant une approche à partir de l'innovation plutôt que par les filières et technologies, abordées par ailleurs dans les travaux menés au sein de l'État dans les restes de ce qui fut autrefois un Ministère de l'Industrie. Il adhère donc totalement au choix du Projet socialiste pour l'innovation. Mais il propose de l'enrichir et de l'étoffer en accentuant l'engagement en faveur de l'entrepreneuriat et en repensant la notion même d'innovation et de production industrielle. Il propose de favoriser le développement d'une pluralité de systèmes d'innovation en résonance et en cohérence les uns avec les autres : technologiques ou non technologiques, responsables, créatifs, tirés par les marchés ou la demande sociale et l'exigence écologique, l'objet ou son usage, valant pour les parcs de recherche industrielle de Grenoble, Bordeaux ou Saclay comme pour les espaces urbains ou les banlieues métropolitaines, voire les territoires «périphériques» de l'innovation.

Le groupe propose des briques susceptibles d'alimenter une politique industrielle et d'innovation «augmentée». Elles sont «en famille» les unes avec les autres, mais n'ont pas été harmonisées et sont avancées sous la responsabilité de chacun des auteurs. Ces contributions sont présentées ci-joint dans une forme de «classeur» susceptible d'être discuté, complété, enrichi comme un tout ou par partie.

- **Le nouveau monde industriel**
(Denis Tersen)
- **L'innovation** (Albert Sfax)
- **Concevoir, produire autrement**
(Olivier Aubert)
- **Les mutations technologiques**
(Claude Alexandre)
- **L'entrepreneuriat innovant**
(Pierre Vilpoux)
- **Le droit au service de l'innovation**
(Jean-Baptiste Soufron)

¹ Dans le même esprit, l'ANR invite à définir «les systèmes de production du futur» dans un appel à contributions récent

Le nouveau monde industriel

Denis Tersen

Depuis dix ans, le système productif français s'étiole. Aux périodes d'atonie a succédé une crise grave, avec au final un recul de la performance économique et sociale de l'économie française. Les manifestations en sont bien connues: désindustrialisation plus marquée que dans les autres économies matures, dégradation des comptes extérieurs du « site France », défaillance de la machine à innover à tous les stades de la séquence innovante – recherche, développement, entrepreneuriat, croissance des entreprises – et donc de la capacité à créer des emplois durables et de qualité. Comme d'autres, dans le même temps, continuent d'avancer, d'inventer, surtout hors d'Europe bien sûr – et à quel rythme! – le sentiment de déclin, diagnostiqué récemment par Daniel Vasseur pour la Fondation Jean Jaurès à l'échelle de notre continent, s'installe...Et pourtant...

La réponse sarkoziste comme souvent a fluctué, additionnant différentes couches et logiques selon les humeurs et les circonstances:

- Un peu de soutien au capitalisme réticulaire et coopératif, en prolongeant l'expérience des pôles de compétitivité lancée par son prédécesseur et investie par les collectivités locales, notamment les régions;
- La solution libérale, de « libéralisation des énergies » avec la loi TEPA, le débridage du Crédit Impôt Recherche (CIR), le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), l'autonomie des universités;
- Plus récemment, à la suite de la crise, le retour de l'État développeur, dans la bonne vieille tradition française, un État qui plonge pour secourir l'industrie, avec le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), les investissements d'avenir, et la

mobilisation de l'action extérieure de la France au profit des grands contrats (sans beaucoup de succès). Mais le rapport Etat/entreprises est presque inversé: ce n'est plus le premier qui guide et pilote les secondes pour pallier les défaillances ou la myopie du marché mais les groupes qui captent des ressources publiques très comptées au profit des stratégies de développement pourtant de moins en moins inscrites dans le territoire.

Trop tard, parfois trop peu, mais surtout un diagnostic, et donc des politiques publiques, qui laissent de côté une des raisons du démantèlement progressif de notre système productif: le passage à un capitalisme actionnarial, à la française, en incapacité d'articuler dynamiques (« dérives » comme l'a écrit Michel Aglietta) financières et économie réelle.

Et pourtant... « l'avenir aime la France » comme le proclame le projet...

Justement cet avenir présente quelques éléments de certitude:

- Le « décentrement du monde » (Esprit, juin 2007) ou plutôt son recentrement si l'on se réfère à la longue période, va se poursuivre. La division du travail implicite entre économies industrialisées et émergentes qu'il nous plaisait d'imaginer – à nous la valeur ajoutée, la conception et la prescription des produits, à eux l'assemblage et la production banalisée – est clairement derrière nous. Les pays émergents montent en gamme, investissent massivement dans la R&D, notamment dans les filières d'avenir,

poussent leurs champions nationaux qui deviennent champions internationaux, commencent à peser dans la bataille des normes, tout en jouant de leurs spécificités, d'avantages comparatifs qui ne sont pas près de s'épuiser, et des règles ou de l'absence de règles liées à leur statut de pays en développement. Bien sûr, il y aura de nouveaux marchés – immenses et durables pour peu qu'ils n'empruntent pas systématiquement les voies occidentales intensives en matière d'énergie. Mais nos entreprises sont loin d'en tirer pleinement parti. Le choc concurrentiel et les défis de la coexistence dans un monde fini sont encore devant nous :

- Nous sommes entrés dans une économie des limites. Les ressources en matière et en énergie vont se raréfier, devenir plus chères, modifier les calculs économiques. La réduction de l'empreinte environnementale et carbone de l'activité humaine est un objectif indispensable à la survie de l'humanité. Il va falloir compter et produire différemment. La grande transformation écologique est à concevoir et à engager.
- Source d'optimisme, au regard de la certitude précédente, l'innovation, la technologie et la connaissance (le « capitalisme cognitif ») resteront les moteurs des dynamiques économiques et sociales et vont changer le monde, sans qu'elles ne préjugent à elles-seules de la forme que prendra celui-ci et de la nature du nouveau modèle de développement.
- Les forces d'entropie sociale – celles du « grand dépaquetage »² décrit par Richard Baldwin – qui affectent tant notre économie, et dissocient entreprises et territoires, facteurs de production mobiles et « attachés », seront toujours à l'œuvre.

Il y a, on le voit, un premier défi: il convient d'imposer des préoccupations de long terme et une logique de choix collectifs – de biens publics pour parler le langage des économistes – pour

assurer la solidité de notre système productif face aux modèles de gestion court-termiste et aux stratégies non coopératives que le marché « post-fordiste » continuera à vouloir imposer.

Le deuxième défi est précisément d'assurer la cohabitation entre entreprises et systèmes économiques fonctionnant à partir de préférences collectives et de règles différentes, en permettant à celles et ceux qui auront fait le choix du nouveau modèle de développement d'expérimenter et de croître. C'est l'enjeu des propositions du projet sur les écluses sociales et environnementales et de notre capacité à convaincre nos partenaires européens d'aller de l'avant en ce sens. Face à la stigmatisation protectionniste à laquelle nous serons nécessairement confrontés, notre proposition dans ce domaine devra porter sur les valeurs et les normes. Au-delà des principes, elle reste à élaborer.

Enfin, nous avons des (quasi) certitudes sur l'horizon productif à 20 ou 30 ans, sur la place des émergents, les évolutions démographiques, les concentrations humaines (les villes), le réchauffement climatique si rien n'est fait, les pics de production de matières premières ou de sources d'énergie. Mais nous ne connaissons rien ou si peu du sentier à emprunter pour que le point d'arrivée soit celui d'un monde harmonieux, ouvert et accueillant aux générations futures. Il s'agit du défi de la nouvelle « grande transformation » de notre économie. En d'autres temps, il aurait appelé un programme de transition. Aujourd'hui il s'incarne dans un projet : « le changement ».

Ce projet fait le choix de l'« ambition productive » et de l'industrie, à rebours des invitations à miser sur une économie post-industrielle et de services³. On en voit bien les raisons et les enjeux: les impératifs de souveraineté pour les industries stratégiques, certainement à traiter à un niveau européen, l'effet d'aspiration de la production sur la

² Richard Baldwin « *The Great Unbundling(s)* » 2006

³ Cf les différents travaux de Daniel Cohen sur ce sujet, notamment le rapport élaboré pour le Centre d'analyse stratégique « *Sortie de crise: vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ?* » (2009)

recherche si nous laissons « filer » la première, les dynamiques économiques induites par l'industrie (recherche, innovation, compétitivité externe), l'impact sur l'emploi: la désindustrialisation discrimine sur le marché du travail; elle s'opère au détriment des hommes peu qualifiés et des qualifications intermédiaires, des techniciens, des classes moyennes⁴. Mais il y a plus. Les objets ou plutôt les couples produits/services qui sont ou seront proposés aux consommateurs/usagers sont porteurs de valeurs, d'organisation sociale, spatiale, temporelle, de rapports sociaux. Il suffit de penser aux choix énergétiques, à ceux qui concernent la mobilité (par exemple le passage aux véhicules décarbonés), les sciences du vivant, l'alimentation. Être (redevenir) une nation industrielle, c'est rester en capacité de peser sur son destin, dans une maîtrise permettant d'élaborer de manière partagée avec nos partenaires européens et au niveau mondial. **C'est passer d'une innovation subie à une innovation choisie.**

Le parti-pris industriel en impose un autre: celui de l'innovation, comme le met en avant le projet. Notre proposition est d'aller plus loin dans cette direction, de la faire déborder. De la même manière qu'il y a une diversité des capitalismes, très bien théorisée par l'école française de la régulation, il y a une pluralité des « systèmes sociaux d'innovation »⁵, plus ou moins efficace selon les industries susceptibles de porter la croissance. Les grands domaines « stratégiques », intensifs en technologie et en capitaux, verticaux et structurés en filières, et « servant » un nombre limité de clients, acteurs publics ou entreprises, ne sont pas tout. Il convient de les réinvestir mais le fordisme ne fera pas son retour. De plus, surtout, il y a tout le reste, dans lequel d'autres formes d'innovation sont dominantes. Les enjeux y sont tout autant décisifs pour l'avenir de notre économie. Notre pays doit s'y engager résolument et construire **le nouveau monde industriel**⁶!

Nous l'avons vu, le défi principal pour notre pays est de recréer du lien, de l'ancrage et des interactions dynamiques et positives entre les entreprises et le territoire national, au-delà même des raccourcissements des circuits de

production et de consommation qui résulteront de notre capacité à internaliser les externalités environnementales négatives nées de l'activité économique. L'objectif est de créer de nouveaux écosystèmes d'innovation et de croissance⁷ « non toxique »⁸ susceptibles de nourrir la transformation de notre modèle de développement. Cela passe par des avancées dans plusieurs domaines, présentées dans les contributions du groupe de travail.

Comme souligné par le projet, la priorité est l'innovation. Mais celle-ci doit être repensée, élargie, « désencastrée » (cf *la contribution d'Albert Sfax*). Les principes guidant ces nouveaux systèmes d'innovation sont connus parce que mis en pratique ailleurs dans le monde ou à travers de nouvelles approches (open source): **coopération, partage, participation**. Les rapports entre les acteurs sont donc modifiés, les liens entre « spécialités » également. Le nouveau monde industriel va croître à partir de rencontres improbables, d'hybridations, de passerelles, des « métamorphoses métisses » dont parle Toni Negri. J'illustre par deux anglicismes voisins: les cross-over, comme l'entend le jazz, l'apport et le mélange sur une même scène de musiques a priori étrangères, laissant une place à l'improvisation, ou encore dans le même registre linguistique, les crossing-over de la biologie – les enjambements – « les échanges de segments chromosomiques, porteurs de gènes » pour reprendre la définition du petit Robert. On voit bien les développements déjà attendus en matière de technologies hybrides (bio-techs de toutes les couleurs, clean-tic), d'enrichissement des objets (objets relationnels, objets furtifs,

⁴ cf « *L'industrie a-t-elle encore un avenir en France ?* » André Gauron février 2010

⁵ cf « *Institutions et innovation, de la recherche aux systèmes sociaux d'innovation* », Centre Cournot pour la recherche en économie (2002)

⁶ Cette appellation, en forme d'appel, renvoie notamment à Pierre Veltz (« le nouveau monde industriel » 2000), grand analyste des dynamiques territoriales, aujourd'hui impliqué dans le développement très incertain du Plateau de Saclay, et aux « rencontres du nouveau monde industriel » organisées chaque année par le pôle de compétitivité des contenus numériques Cap Digital et l'association « Ars Industrialis » animé par le philosophe Bernard Stiegler. Ces références ne sont pas neutres pour le propos présenté ici.

⁷ Je reprends le terme du rapport de Christian Blanc à l'origine de l'initiative des pôles de compétitivité, pour le dépasser.

⁸ « *L'avenir de la croissance* » Bernard Stiegler, 2010

reprogrammables)⁹. L'innovation suppose surtout de reconsidérer le rapport à la technologie et la place de l'utilisateur, de l'utilisateur, substitut partiel du consommateur, et pleinement partie-prenante du processus de création de valeur¹⁰. L'utilisateur sera proposant, discutant, testeur, apporteur de solutions et alimentera le système productif (cf la contribution d'Olivier Aubert).

L'usage (la demande) devient le moteur du processus d'innovation et de production, à travers la définition de couples produits/services tirée par les besoins sociaux et environnementaux (mobilité, santé, communication et échange, logement) et le principe d'économie des ressources épuisables¹¹.

La valeur d'usage aura dépassé et sauvé la valeur d'échange.

Dernier assemblage du nouveau monde industriel: celui qui doit unir créativité et technologie. En 1982, la gauche crée une nouvelle école, l'école nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) pour assurer cette interface. Trente ans après, cette intuition devra être confirmée et étendue. Le chercheur en technologie a besoin d'être au contact du designer, de spécialistes des sciences humaines, l'ingénieur d'être dans la rue, dans la vie: Renault a installé en 2003 une équipe avancée de designers au cœur du quartier de la Bastille¹².

Cette innovation « augmentée » a besoin de réseaux ouverts, d'espaces de confiance, de lieux de rencontres et de production partagée, de démonstrateurs. On voit qu'elle redonne de la chance aux économies matures qui peuvent offrir au nouveau monde industriel leurs usagers-citoyens, leur liberté créative, leur diversité et leur interdisciplinarité, leurs expériences d'un vieux monde à dépasser et leur engagement pour la transformation écologique de l'économie. Elle fait du territoire, ou plutôt des territoires, des acteurs majeurs du système productif. Ils sont les espaces naturels de dialogue et de confiance, des lieux d'expérimentation et de test, des instances de mobilisation des utilisateurs. Jouer ce rôle appelle des responsabilités clairement accordées à l'échelon territorial pertinent et à la collectivité

publique qui l'incarne: la Région, et cela constitue donc une nouvelle étape de la décentralisation.

Ce nouvel écosystème d'innovation doit permettre l'éclosion de nouvelles entreprises et de nouvelles formes d'entreprises innovantes (les entreprises du champ de l'économie sociale et solidaire y occuperont une place plus importante). Il conviendra de leur donner les moyens financiers de leur développement, notamment au stade de l'amorçage (cf la contribution de Pierre Vilpoux) et un environnement juridique propice à leur éclosion (cf la contribution de Jean-Baptiste Soufron).

Des écosystèmes d'innovation ouverts et performants, des entreprises innovantes, des outils de financement public-privé pour favoriser leur création et les aider à grandir: le système productif se remettra en marche. Il appelle naturellement l'implication d'un dernier acteur majeur: les grandes entreprises. On bute ici sur un angle mort du capitalisme français: les groupes français réussissent dans la mondialisation, la connivence industrie/médias/pouvoir joue à plein, la classe dirigeante est remarquablement mixte « public/privé »: le corpsard membre d'un cabinet ministériel d'aujourd'hui est le capitaliste dérégulateur de demain. Mais les liens entreprises/territoires, intérêts privés/sens collectif se sont distendus. En France, contrairement au capitalisme rhénan et à son dialogue social institué, ou au Japon et à ses relations de long terme et souvent incestueuses groupes/fournisseurs/banques, l'intérêt général économique était assuré par l'État. Celui-ci a été victime des politiques néo-libérales sans qu'aucune instance régulatrice et garante du long terme (l'Europe ?) n'ait pu s'y substituer. Il convient donc de trouver les moyens de politiques publiques permettant de réamarrer les grandes entreprises

⁹ Cf les « propositions » et projets du designer Jean-Louis Frechin (agence « no design »)

¹⁰ « les acteurs individuels, souvent en réseaux, prennent le pas sur les systèmes institués pour imaginer et construire le futur » Alain Cadix, directeur de l'ENSCI « impertinences 2009 »

¹¹ Les tenants de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie servicielle ont des exemples et des propositions pour avancer dans ce sens

¹² Expérience interrompue en 2010 après le départ du responsable du design du constructeur à l'origine de cette initiative

à l'économie nationale et aux réseaux de PME-PMI. Cela passe naturellement par l'attractivité et la performance du site économique « France » et de ses écosystèmes d'innovation. La dynamique d'innovation, de créativité et d'expérimentation que nous réussissons à créer sera une incitation forte au développement d'activités au sein de l'économie française. Le dialogue avec les acteurs publics y contribuera également. Cela ne suffira pas. L'État, les Régions doivent notamment conduire les grandes entreprises à agir dans deux directions (cf *les contributions de Claude Alexandre et de Pierre Vilpoux*):

- **La relation avec les fournisseurs et les PME de l'écosystème devenus des partenaires, comme le propose le Projet.** De nombreuses initiatives existent déjà, qui méritent d'être étendues et consolidées: mises à disposition de techniciens ou cadres seniors, financement de startups à travers des fonds d'amorçage dédiés, accompagnements sur les marchés étrangers de référence, mutualisation des équipements de recherche du groupe au profit des PME, engagements contractuels de partenariat de moyen terme entre groupes et PME. Ces dernières seront incitées à se regrouper en réseaux structurés afin de les aider dans leur dialogue avec les grandes entreprises;
- **La prise en compte des exigences de long terme liées au passage à une économie à basse intensité carbone et à faible empreinte écologique.** Les grandes entreprises devront élaborer des « feuilles de route » (roadmaps) de transition écologique, discutées en comité d'entreprise, détaillant les évolutions technologiques devant être mises en œuvre et les conséquences à anticiper en terme de qualifications de la main d'œuvre tant dans l'entreprise que chez ses partenaires/fournisseurs.

Pour y parvenir, l'État jouera de sa position d'actionnaire qui reste forte dans de nombreuses entreprises, de la commande publique et de l'accès aux appels à projets de recherche et développement.

Il y a naturellement un sous-jacent économique au système d'innovation que nous proposons d'ajouter aux préconisations du projet. Pour faire court, je dirais qu'il est surtout numérique et métropolitain. Il nous revient d'imaginer des prolongations et relais possibles à d'autres écosystèmes territoriaux plus tournés vers l'économie résidentielle ou présentielle (Laurent Davezies) ou les modèles industriels B2B. Les rhizomes chers à Christian Portzamparc, la réflexion sur les lieux numériques en milieux ruraux ou périurbains (coworking space, télétravail) ouvrent des pistes. Elles permettront de donner une unité aux différentes formes productives dont notre pays doit se doter s'il veut peser dans la construction du prochain monde industriel.

Innovation

Alfred Stax

L'innovation est le processus par lequel une société assimile le progrès. Ce processus aboutit à l'adoption par les membres de cette société de nouveaux produits, de nouveaux services, de nouvelles règles ou de nouveaux usages. Ce processus est extrêmement long puisqu'il dure des dizaines d'années, depuis les phases amonts de la recherche fondamentale (par exemple nouveaux outils mathématiques, nouveaux matériaux ou découvertes dans les sciences de la vie) jusqu'à la commercialisation de produits et de services rencontrant le succès auprès du public. Sous la pression des phénomènes de mondialisation, qui mettent en commun les moyens et les marchés, ce processus a cependant tendance à se raccourcir. L'enjeu, pour la société française est de faciliter l'ensemble de ce processus, depuis ses racines jusqu'à son aboutissement pour maximiser le bien-être de sa population et sa participation aux enjeux du monde d'aujourd'hui (par exemple l'efficacité énergétique ou la santé pour ne citer qu'eux).

L'innovation est un processus souvent mal compris

Une idée reçue est qu'il suffit de financer des efforts de recherche importants pour que l'innovation suive. Rien n'est plus faux. La recherche est un processus qui aboutit à la création de connaissance et de savoir-faire et non de produits ou de services. Pour que les efforts de recherche conduisent à l'innovation, l'ensemble de la société doit receler des mécanismes permettant la mise en commun de la connaissance créée. Ces mécanismes peuvent être par exemple, des unités d'incubation au sein des universités et laboratoires de recherche qui permettent aux jeunes entreprises de faire appel aux connaissances des chercheurs sur place lors du développement de leurs produits et services.

Une autre idée reçue est qu'il est possible de stimuler l'innovation sans recherche, que seule la créativité compte. C'est partiellement vrai car dans un marché mondialisé à la compétition exacerbée, le seul moyen de donner un avantage compétitif à nos produits et services est de les développer sur la base de connaissances théoriques solides mais surtout sur des hommes, les chercheurs, les plus en pointe dans leurs champs de connaissance.

Enfin, une autre idée reçue très répandue consiste à penser qu'il est possible de vivre sans innovation et que l'innovation pourrait en quelque sorte être néfaste à notre bien-être. Rien n'est à nouveau plus faux. L'innovation est le processus d'assimilation du progrès par la société, ou pour être plus précis, le processus qui permet aux membres d'une société de répondre à leurs nouveaux besoins. Il s'agit d'un processus continu, permanent et irréversible. Dans tous les cas, sauf cas de sociétés extrêmement fermées comme la Corée du Nord, les citoyens trouveront systématiquement le moyen de répondre à leurs besoins quitte à introduire massivement des produits et services venant d'autres pays. En ce sens, l'innovation n'est ni bonne ni mauvaise, elle accompagne l'évolution de notre société dans toutes ses dimensions.

L'innovation est le processus par lequel la société assimile le progrès

Ce progrès concerne l'ensemble des dimensions de notre société: sociale, culturelle, économique, démocratique, écologique, politique, santé, culinaire, etc. Pour les acteurs de la vie politique, il est important de comprendre comment stimuler l'innovation pour faire évoluer notre société dans le sens d'une meilleure qualité de vie des citoyens. La technologie, c'est-à-dire l'ensemble des

techniques et des savoir-faire liés à ces techniques, apparaît comme un moteur de l'innovation plutôt que comme une finalité. En ce sens, on devrait donc plutôt parler d'innovation par la technologie plutôt que d'innovation technologique. La question qui s'adresse aux politiques est de permettre une innovation de progrès qui réponde aux aspirations du peuple, c'est-à-dire qui soit en phase avec l'histoire et la culture de ce peuple. Si l'on part du principe que l'innovation est un processus inexorable, il s'agit qu'elle serve au mieux le progrès dans un sens accepté par tous. Pour cela, ce processus doit être animé par la société elle-même. L'alternative qui se présente est alors : innovation subie et imposée par d'autres peuples ou innovation choisie et animée par le peuple. Nous avons de multiples exemples dans l'histoire d'innovation subie comme par exemple les biens et services liés à l'industrie de l'informatique qui modèlent en profondeur notre société selon des modalités et des valeurs importées d'autres pays (d'ailleurs, il existe des champs d'innovation spécifiques comme les sciences de la vie ou les TICs dont les impacts sur la société sont particulièrement profonds mais aussi particulièrement mondialisés et dont les enjeux sont donc majeurs). Dans la préférence d'une innovation choisie, l'enjeu est de réconcilier le créateur et le consommateur chez le citoyen.

L'ancre culturelle

La condition principale pour une innovation choisie de progrès, c'est l'accès de chacun à sa culture propre. Si l'on désire que chaque étape du processus fasse avancer la société vers une meilleure qualité de vie, il s'agit de réconcilier le créateur et le consommateur autour de leurs cultures, spécifiques et partagées, pour les inscrire dans la trajectoire de leur histoire. Si ce lien entre la culture et le créateur est rompu, ses propositions d'innovation ne rencontreront pas le succès du marché. Si ce lien entre la culture et le consommateur est rompu, la proposition d'innovation ne sera pas comprise. Ce lien s'incarne donc dans une boucle créateur-culture-consommateur. Dans un contexte mondialisé, cette boucle est parcourue deux fois : la

première fois sur le marché national et la deuxième fois sur le marché international. Lors du premier parcours, la force du lien entre créateur, culture et consommateur est primordiale pour permettre l'apparition d'innovations fortes et profondes solidement ancrées dans la société. Lors du deuxième parcours de la boucle, le partage de notre culture avec les autres pays est primordial puisqu'il permet l'acceptation de nos biens et services par le marché international (pour ne prendre qu'un exemple concernant le marché automobile, on observe aujourd'hui une revendication forte de l'identité allemande dans les campagnes de communication actuelles de leurs grandes marques de voitures). C'est pourquoi en terme d'innovation, la vitalité et surtout la qualité culturelle du marché national sont primordiales. C'est aussi pourquoi il ne peut y avoir d'innovation choisie sans identité culturelle forte à la fois sur le territoire national et dans les autres pays. Notre société nationale est alors le beta-marché (le marché de test ou de beta-testeurs) du marché mondial, beta-marché attirant et apprécié des autres pays.

L'attractivité de notre territoire, de notre structure nationale de recherche et de notre infrastructure devient alors fondamentale. Ce territoire devient le lieu de rencontre des créateurs et des consommateurs.

Lieux d'innovation

Une politique d'innovation forte doit créer des lieux ouverts d'innovation à la croisée des chemins entre créateurs, consommateurs et culture. Ces lieux doivent se construire sur la base des laboratoires de recherche publics et privés au cœur de la société française. Ces lieux doivent permettre de créer un continuum entre les créateurs de connaissance et les créateurs de produits et services, entre les consommateurs et les créateurs et entre les acteurs nationaux et internationaux. Ces lieux doivent être connectés culturellement et physiquement (par des moyens de télécommunication, par des modes d'organisation et par des échanges) entre eux sur notre territoire mais aussi avec les autres pays. De plus, ils doivent être accessibles à nos créateurs et entrepreneurs expatriés sur les marchés

étrangers. Pour que la boucle créateur-culture-consommateur soit complète, ces lieux doivent devenir aussi des laboratoires de l'homme offrant culture pour tous et accessibles universellement où culture et sciences de l'homme sont en perpétuel questionnement.

La France de l'innovation est la France de la générosité qui génère envie chez nos voisins et tire partie de la perméabilité de notre territoire.

Concevoir, produire autrement : empreinte légère et valeur ajoutée sociétale

Olivier Aubert

Les consommateurs veulent des solutions qui ne portent plus préjudice à leur descendance

La course dans laquelle nos sociétés sont aujourd'hui entraînées est un fait majeur de civilisation : à quelle vitesse pouvons-nous modifier nos modes de vie pour permettre à plus de 9 milliards d'individus en 2050 de mieux vivre sur la planète, alors qu'une évolution accélérée, incontrôlée du climat est en cours et que les ressources naturelles sont en quantité limitée (ex : les réserves mondiales de cuivre devraient être épuisées avant 2025 au rythme actuel de notre consommation) ?

Cette réalité anticipée est déjà tangible : renchérissement continu du coût de l'énergie et des matières premières, variations brutales et substantielles des cours des matières et biens agricoles, fréquence élevée des événements climatiques violents, accroissement des déséquilibres entre les besoins des populations et les ressources de leurs territoires (ex : la Chine compte aujourd'hui 21% de la population mondiale et ne dispose que de 6,2% des ressources en eau douce).

Elle se traduit également dans les phénomènes massifs d'accaparement des terres arables en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud, avec tous les risques économiques et politiques générés par ces déséquilibres et ces inégalités de moins en moins supportables.

Cette question re-dessine les attentes des individus et des communautés, les possibilités d'échanges et de consommation. Plus profondément encore dans les consciences, elle redonne aussi une opportunité de sens à l'engagement professionnel et citoyen.

De nouvelles considérations entrent ainsi en ligne de compte dans la réflexion des consommateurs :

disposer toujours du meilleur rapport qualité/prix, certes, mais s'assurer aussi que l'offre proposée va dans le « bon sens », qu'elle permet de réduire le prélèvement de ressources dans l'environnement, qu'elle concourt à atténuer les effets du changement climatique. Chacun veut pouvoir participer positivement à cette course de vitesse.

Le modèle de consommation et les valeurs qu'il incarne changent de fait. Deux tendances nouvelles, peut-être préludes à d'autres, sont visibles aujourd'hui.

- L'une porte sur la frugalité, le moins consommer, l'évitement, et par nécessité, sur l'efficacité du processus complet de transformation des ressources : le minimum de ressources prélevées, le minimum d'énergie utilisée, le maximum de ressources rendues à la nature ou réinjectées dans le cycle de consommation (ex : recyclage domestique, filière locale d'alimentation et circuit court de distribution, développement des énergies renouvelables, logements à énergie positive, développement de l'usage des transports en commun, ...).
- L'autre porte sur l'utilisation maximale des biens et services produits, le partage, la location avec une dimension supplémentaire de solidarité et de partage : plutôt que de posséder quelque chose et de ne l'utiliser pour soi que peu intensément, faire en sorte que son utilisation soit maximale, en rendant aussi ce quelque chose disponible pour autrui (ex : co-voiturage, location/prêt entre particuliers de logements, biens d'équipements, location de vélo urbain, offre multi-usages téléphonie/ordinateur/TV ou applications multiples à télécharger sur son smartphone, ...).

S'instaure ainsi une logique de retour sur investissement des ressources prélevées à l'environnement : le moins d'empreinte en dénominateur, le maximum d'usage en numérateur, intégrant cette « plus-value sociétale » porteuse de sens, individuellement et collectivement.

Cette extension du champ des valeurs et des critères de choix modifie le cahier des charges des biens et services futurs. C'est une révolution substantielle qui est proposée aux entreprises et aux sociétés.

Une industrie avec, comme matière première, la connaissance, celle des usages et celle qui permet d'innover

Cette nouvelle donne invite l'entreprise à développer de nouvelles méthodes de travail et à assimiler plus d'informations que par le passé dans la préparation de ses nouveaux produits et services.

La réflexion sur l'efficacité environnementale induit un dialogue « intégré » avec les parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, fournisseurs des fournisseurs, clients, clients des clients) pour optimiser d'un bout à l'autre le volume des matières consommées, l'efficacité des processus industriels et logistiques, le taux de recyclage des composants, etc.

Apparaissent ainsi des concepts innovants d'économie circulaire ou d'approche en boucle fermée du cycle de production et de consommation.

De même, elle amène l'entreprise à connaître et à découvrir avec beaucoup plus de précision les usages possibles du bien ou du service requis (voire à en inventer ou en découvrir de nouveaux auxquels elle n'avait pas pensé !) et à développer des liens très proches avec les utilisateurs finaux.

Ici aussi apparaissent des nouveaux concepts tels que l'« open source », l'économie de fonctionnalité et de l'usage.

Ces évolutions font bouger les limites traditionnelles de l'entreprise. Il ne s'agit plus d'animer seulement des collaborateurs, mais aussi des communautés

de tiers. L'étincelle de l'innovation n'est plus produite dans le seul secret d'un laboratoire mais aussi issue d'échanges sensibles et réguliers avec l'extérieur.

S'il reste très important d'accéder à des matières premières et à des ressources à bon prix, savoir en assurer la meilleure transformation possible pour les actionnaires et pour l'environnement dans la perspective d'un usage le plus large possible devient prépondérant.

Pour ce faire, la co-conception avec des tiers, la compréhension des usages et la quantification de leur valeur, la collaboration *extra-muros*, en mode open source en matière de recherche fondamentale et appliquée, la capacité à percevoir les besoins/désirs/rêves de forme et de fonctionnalité (design) deviennent les domaines dans lesquels les entreprises doivent investir et se différencier.

Plus la combinaison de ces éléments est intense, plus l'offre peut répondre à l'ensemble du champ des attentes des consommateurs.

De fait, la réponse devient aussi plus spécifique à un environnement culturel, territorial et plus difficile à reproduire par la concurrence.

Le résultat de ce type de processus n'est plus aussi simplement un produit, un service, ou un produit et un service mais une **solution**, couvrant une problématique complexe, celle d'une chaîne de valeur complète et la satisfaction maximale d'un usage... et des usagers.

La solution se présentera ainsi avec un ou plusieurs produits, des services, un réseau engagé d'utilisateurs et de tiers co-concepteurs/testeurs, voire de territoires, parties prenantes, associant plusieurs entreprises et vendue sous la bannière d'une promesse vérifiable de qualité/prix, d'usage maximal, d'efficacité environnementale.

L'initiative dans le domaine du véhicule électrique est un exemple de cette extension du domaine de la conception. La réflexion porte davantage sur une solution de mobilité individuelle répondant aux attentes environnementales qu'une simple

substitution d'un véhicule à moteur atmosphérique par un moteur électrique.

Tout un nouvel écosystème est à créer : batterie, ses composants et leur cycle de vie, design du nouveau mode de transport et de ses services à bord, recherche de nouveaux matériaux/composants pour gagner en légèreté, équipements externes et réseau de stations de « remplissage » dans les lieux de vie – maisons, espaces urbains, bureaux, lieux de commerce –, loueurs/opérateurs de flotte, fournisseurs d'électricité la plus décarbonée possible, systèmes d'information liant les parties prenantes, service d'assistance, réglementation...

Si le processus de développement de cette solution est réussi, la configuration de l'industrie automobile en sera structurellement changée et le futur utilisateur, installé au volant, entrera dans un nouveau champ de valeurs, en phase avec ses attentes de modernité et d'exigence morale.

Son succès dépend aussi de la vitesse d'assimilation et d'adaptation du territoire dans lequel la solution est proposée.

La France, patrie des modes de vie durables dans un monde urbanisé aux ressources finies

L'avenir de notre industrie sur notre territoire n'est plus dans la production de masse de produits : nous n'avons ni les matières premières, ni le marché domestique suffisant pour bénéficier d'économies d'échelle et être compétitif.

Cet avenir est dans la production de produits, s'intégrant dans des solutions spécifiques, répondant à des attentes d'usage précis, dans une pratique d'efficacité environnementale.

Le champ d'application est large : mobilité, habitat, alimentation, santé, connaissance.

La France peut devenir un territoire d'exploration et de mise en œuvre de nouvelles solutions, qui devienne une référence. De même qu'une image de

droits de l'homme, de savoir-vivre, de culture et de luxe est associée à notre pays, élaborons aussi une image d'innovation dans les solutions pour gérer un monde urbanisé (depuis 2009, plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes), aux ressources finies.

Allons au-delà des normes et exigences de performance en vigueur, pour pousser au plus loin nos efforts d'innovation et prendre de l'avance. Nous construirons ainsi une image, une offre originale au monde, source future d'échanges et de richesse.

L'interdisciplinarité (marketing, design, recherche, ingénierie, sciences humaines), l'inclusion de parties externes (clients, fournisseurs, partenaires, territoires) et internes (collaborateurs, partenaires sociaux), la compréhension intime des modes de vie, des systèmes de valeur et des nouveaux usages deviennent les caractéristiques clés de notre activité industrielle et de services.

De même, la capacité d'un territoire à débattre et conclure démocratiquement, pour que cela soit durable, de nouveaux usages et solutions est tout autant essentielle.

La recherche de nouvelles solutions porte en soi de nouvelles normes, repères moraux/esthétiques, pratiques qui vont modifier notre système de valeurs. Il faut pouvoir préparer ces changements, impliquer toutes les parties prenantes, notamment les populations locales, utilisateurs ou non des futures solutions ; adopter des méthodes altruistes, participatives, telles que celles mises en œuvre par la société de conseil « La 27^{ème} région » (méthode des « Territoires en résidences »).

Un territoire à taille humaine, une recherche – pôle de référence dans le monde – en sciences exactes et en sciences humaines, une lignée de créateurs/marketeurs/designers toujours vive (Eiffel, Citroën, Pierrand, Starck, Le Corbusier, les ingénieurs du TGV, du nucléaire, l'artisanat des savoir-faire rares, etc.), un État démocratique, de droit, la France dispose, par héritage, de tous les atouts structurels pour être un des lieux dans le

monde, où les nouveaux modes de vie peuvent être imaginés et mis en œuvre.

Reste à épanouir encore notre écosystème et à libérer davantage nos potentialités.

Propositions

Voici quelques propositions visant à rendre plus intense, naturelle, la recherche de nouvelles solutions et ouvrir, à l'industrie, de nouveaux champs de développement sur notre territoire.

Elles reposent sur 3 principes :

- 1/ la collaboration entre les parties prenantes, privées et publiques,
- 2/ l'interdisciplinarité dans le développement de nouvelles solutions,
- 3/ la connaissance comme nouvelle matière première.

1. Rendre la demande visible et accessible : la révolution de la « donnée publique »

1.1. Une loi sur la mise à disposition de la donnée publique

La connaissance intime, qualitative, quantitative des usages, des modes de vie doit devenir un domaine de recherche prioritaire, accessible à l'ensemble des parties prenantes de l'économie (associations de consommateurs, centres de recherches, instituts d'enquêtes, entreprises, ...). Chaque citoyen doit en comprendre l'importance. Cette connaissance, rendue anonyme, doit devenir notre richesse collective. C'est la **matière première** de notre future économie. Une loi pourrait en reconnaître l'importance et en encadrer la déontologie de collecte, de conservation, de diffusion.

L'information (rendue anonyme, sur les usages, les consommations et les comportements des citoyens) détenue par les collectivités, l'État, les agences gouvernementales, les entreprises

dans lesquelles l'État dispose d'une participation, au nom de l'intérêt général, doit être mise à la disposition du public, à toutes fins utiles.

Plus cette information sera de qualité, meilleurs pourront être les processus d'innovation qui s'appuieront dessus.

Cette mesure doit en particulier permettre aux petites entreprises d'accéder à de l'information qu'il leur coûte trop cher d'acquérir ou de constituer par leurs propres moyens.

1.2. Une veille juridique sur les collaborations en réseau autour de l'innovation

Qui est propriétaire d'une innovation, fruit d'une collaboration entre entreprises, agences publiques, utilisateurs ?

Une veille juridique doit être activée pour étudier l'évolution de ces collaborations et les nouveaux besoins de protection juridique.

De nouveaux cadres juridiques seront nécessaires.

2. Provoquer de nouvelles dynamiques d'innovation : « l'étincelle de l'échange »

2.1. Une commande publique exprimée en tant qu'objectifs de performance et fonctionnalités à satisfaire, avec une prime au dépassement des normes en vigueur

La commande publique portant sur des projets pouvant influencer sur des changements de mode de vie (santé, alimentation, mobilité, connaissance, logement), doit s'exprimer selon des objectifs à atteindre et non sur des cahiers des charges techniques exprimant un « comment ». Elle doit ouvrir le plus possible le champ d'exploration des solutions.

Elle doit favoriser des associations de compétences, d'entreprises, grandes et petites, valoriser l'innovation, tant dans le résultat que dans la manière dont le projet est conduit.

Elle doit viser à faire franchir un cap par rapport aux normes/exigences de performance existantes.

2.2. 30% d'étudiants diplômés après une expérience réussie de projet interdisciplinaire

30% des diplômés des grandes écoles/universités délivrant des diplômes d'ingénieur, de commerce, de design, de sciences exactes doivent avoir travaillé pendant leur dernière année à un projet interdisciplinaire de recherche (associant systématiquement les différentes filières), visant à concevoir de nouvelles solutions d'usage en rupture.

Ils doivent s'associer à un centre public ou privé de recherche fondamentale ou appliquée, avec ou sans association d'entreprises.

D'autres filières universitaires telles que les sciences humaines – anthropologie, sociologie, psychologie, histoire, économie, géographie... – peuvent être impliquées.

Chaque projet doit être validé par un jury interdisciplinaire avec des membres qualifiés de la société civile, qui appréciera la qualité du résultat mais aussi l'apprentissage de l'interdisciplinarité.

2.3. Des projets liant grandes entreprises et territoires sur des ruptures d'usage

Chaque grande entreprise française du CAC40 et du SBF120, en association avec un ou plusieurs territoires est invitée à proposer un projet de rupture visant à développer de nouvelles solutions, en créant de nouveaux éco-systèmes.

Les projets, financés par les entreprises, devront inclure d'autres entreprises, petites et moyennes et avoir une incidence concrète et durable sur le territoire.

Les Régions et l'État mobiliseront leurs élus et représentants, apporteront la contribution de leurs centres de recherche/pôles de compétitivité, services adéquats pour réunir le maximum de conditions de réussite.

Une médiatisation publique de ces initiatives citoyennes, à commencer par un appel à projets, sera organisée. Une agence, agissant dans une logique de gestion de programme, sera créée et dédiée à la gestion de cette initiative.

2.4. Un croisement cluster technologique/sciences humaines

Il est important de croiser les logiques de clusters encore trop axés sur la technique avec les acteurs sociétaux (Universités et centres de recherche de type EHESS, collectivités, living labs, ...).

Cela permettra de rendre encore plus fertile l'innovation. La grande innovation est bien à la rencontre d'une rupture technologique et d'une rupture sociétale.

2.5. Des projets à vocation sociétale dès le secondaire

Il faut encourager dès l'enseignement secondaire la co-création de business model à vocation sociale ou sociétale, en commençant par un dispositif pilote de formation des professeurs (cf. expérimentation au Brésil).

Cela doit permettre de construire une culture de la créativité et de l'innovation pour entreprendre ensemble et autrement.

Mutation de l'industrie française

Claude Alexandre

Pour l'emploi, par l'innovation, vers l'efficacité énergétique

Malgré la poursuite de l'essor du secteur des services et la destruction régulière d'emplois dans l'industrie, celle-ci demeure une composante essentielle de notre compétitivité, de la maîtrise de notre souveraineté économique et de la structuration des territoires. Elle représente les trois quarts de la valeur des exportations de biens et services et 70 % des dépenses privées de R&D. L'industrie est source de richesse immédiate, par la production et l'échange, et future, par l'innovation. Or, sa part dans le PIB, 16 %, est l'une des plus faibles de la zone euro. **La France subit une désindustrialisation bien plus forte que notre principal partenaire et concurrent, l'Allemagne, avec lequel l'écart s'accroît. La principale source de notre désindustrialisation est d'ailleurs notre perte de compétitivité à l'égard des autres pays développés.** De même, la concurrence des pays émergents, et notamment de la Chine, affecte notre emploi industriel plus qu'il n'affecte celui d'outre-Rhin. La politique industrielle de Nicolas Sarkozy est un échec.

Pourtant, la France dispose de grandes entreprises de taille mondiale, dont la compétence est reconnue. Le tissu industriel de notre pays s'appauvrit et, dans le même temps, ses grands groupes figurent parmi les principaux investisseurs internationaux. Ce constat n'est pas paradoxal si l'on considère que les grandes entreprises détruisent de l'emploi (44 000 emplois supprimés par le CAC 40 entre 2005 et 2009 alors que l'ensemble du secteur privé a un solde net largement positif) sur le territoire national pour en créer ailleurs, sans que cela ait un effet positif en terme de compétitivité et de parts de marché: le solde de notre balance commerciale se dégrade inexorablement. **Le lien se distend entre nos grandes entreprises**

et l'économie française, ce qui contribue au sentiment d'inquiétude des Français à l'égard de la mondialisation, et dans le même temps, la France apparaît incapable de faire émerger de nouvelles entreprises de taille mondiale. Nous n'avons pas suffisamment d'industriels et notamment de PME, sources d'innovations, d'emplois et de compétitivité.

Au total, nous subissons un **affaiblissement industriel** régulier. Notre politique industrielle doit encourager l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises, permettre aux PME de jouer leur rôle de création d'emplois et de source d'innovations et renouer un lien de confiance avec les grands groupes. Afin de préparer les mutations à venir, elle devra par ailleurs se fixer l'objectif prioritaire de réussir la transition énergétique.

1. Remédier à l'insuffisance chronique du nombre de PME et rétablir le lien entre nos groupes industriels, le territoire et l'emploi national

1.1. La forte insuffisance du nombre de PME est l'une des principales faiblesses de notre industrie, qui nous coûte plus de 2 millions d'emplois. La structure et la maturité de notre économie devraient nous permettre de **disposer de centaines de milliers de PME supplémentaires.**

En complément de ce que prévoit le Projet socialiste, la régénération du tissu industriel, destinée à favoriser l'émergence de nouvelles entreprises doit reposer sur quelques axes, prenant en compte les difficultés rencontrées par les entrepreneurs et les causes de mortalité des

PME: 1) une réduction des délais de paiement, 2) une politique des marchés publics, 3) une politique du financement de l'innovation (cf la contribution de Pierre Vilpoux qui suit).

1.2. Les collectivités publiques et entreprises doivent réapprendre à travailler ensemble. Il n'y a aucune raison pour que les industriels français aient moins le sens de l'intérêt national que leurs confrères allemands. L'État et ses relais (Banque Publique d'investissement, Agence nationale des PME) doivent accompagner les entreprises dans leurs investissements et leur innovation, tout en posant les conditions du bon usage des fonds publics comme le prévoit le Projet socialiste. En retour, les entreprises doivent pouvoir compter sur un environnement juridique prévisible, qui ne soit pas affecté par des remises en cause permanentes des règles sociales, fiscales, environnementales, véritables allers-retours dissuadant tout investissement. **L'État contractualisera, de manière souple, ses relations avec les grands groupes, s'agissant des aides publiques,** en énonçant clairement les critères correspondant à ses priorités en termes d'emplois, en nombre et en qualité (égalité des sexes, lutte contre les discriminations) **et veillera à la prévisibilité de l'environnement réglementaire,** tout en faisant avancer la politique industrielle et l'effort d'aide à l'innovation à l'échelle de l'Union européenne.

2. Faire en sorte que l'industrie française soit un acteur des mutations technologiques à venir, et réussir la transition énergétique

2.1. L'État doit jouer son rôle en supportant la part de risque liée à l'incertitude sur l'avenir et aux changements radicaux qui sont en train de se produire. La droite a supprimé le Commissariat au Plan créé par Jean Monnet en le transformant en un Conseil d'analyse Stratégique (CAS) qui ne dispose d'aucun moyen. **Le rétablissement de l'État stratège que propose le Projet socialiste suppose non seulement de renforcer le CAS mais de reconstituer une force prospective et de dialogue, rassemblant acteurs publics, productifs et sociaux.**

2.2. Des bouleversements profonds vont affecter notre système productif en raison de la raréfaction et du renchérissement des sources d'énergie. La France ne peut se permettre de manquer la révolution des nanotechnologies ni la transition vers l'efficacité énergétique, sources d'innovations au même titre que la révolution numérique et celle des biotechnologies. La première va aboutir à redéfinir la matière à l'échelle de l'infiniment petit et modifier les modes de conception et les processus de production des composants et des demi-produits dans la chimie et la pharmacie, l'agroalimentaire, les technologies de l'information, les matériaux de construction... Il faut aller au-delà du Projet socialiste, qui mentionne l'application des **nanotechnologies** dans le domaine de la santé, et **en faire une des priorités de la politique industrielle,** avec une composante de précaution, compte tenu des risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Une priorité forte doit être donnée à l'effort de recherche et développement assurant que nos entreprises sauront s'adapter à la mutation énergétique qui s'annonce. Il y va du maintien de la France au rang des grandes nations industrielles.

L'économie mondiale va connaître un bouleversement profond en matière d'approvisionnement en énergie dans les prochaines années, compte tenu de la raréfaction désormais avérée des ressources en hydrocarbures. Elle doit également intégrer la contrainte du changement climatique et l'appréhension légitime des risques que présente le nucléaire, tragiquement mis en évidence par l'accident de Fukushima.

a. Nous allons connaître la remise en cause du modèle productif fondé sur l'énergie à bon marché. Il ne s'agit plus aujourd'hui seulement d'assurer le meilleur mix énergétique, de combiner les différentes sources selon leur coût, leur disponibilité et la nécessité d'assurer notre indépendance mais de réduire notre dépendance au pétrole et au nucléaire. Cela ne sera possible qu'en réduisant la consommation d'énergie tout en assurant la croissance.

Le pic pétrolier est atteint; depuis 2006, la production a commencé à baisser. Les découvertes ne permettront pas de renouveler les réserves à un rythme répondant à l'accroissement de la consommation. Les ressources alternatives (liquéfaction du gaz naturel, gaz de schistes, liquéfaction du charbon) qui pourraient être développées par les groupes pétroliers ne représentent pas une voie souhaitable: elles supposent de lourds investissements, présentent des risques sérieux pour l'environnement ou ne sont pas encore au point. Surtout, parce qu'elles sont carbonées, elles contribuent à l'émission de gaz à effet de serre (GES) et vont à l'encontre de la lutte contre le changement climatique. La voie des biocarburants, source d'énergie renouvelable, ne peut être non plus suivie de manière significative par la France puisqu'elle contribue au renchérissement des matières premières agricoles et a un bilan défavorable en matière de GES.

Le nucléaire, neutre en termes de GES, a permis à notre pays d'acquérir très largement son indépendance énergétique et de se doter d'une expertise technologique et industrielle. Il ne **peut être une solution de rechange exclusive**: il nous rend dépendant des ressources en uranium ou en plutonium retraité et il présente des risques dont la maîtrise demeure difficile (quelle que soit l'excellence de l'expertise française), dont la survenance, comme Fukushima l'a montré, est complexe à surmonter, longue à réparer et dont l'éventualité est insupportable. De ce point de vue, la politique engagée ces dernières années du tout export, quelles que soient les régions, leur stabilité politique et l'expertise en matière de sûreté des pays bénéficiaires, manque de discernement. La France ferait mieux de participer au renforcement de la discipline internationale, en ouvrant des marchés présentant toutes les garanties nécessaires, plutôt que de contribuer à la dangerosité du monde.

Surtout, comme l'Allemagne l'a bien compris, même si son choix est également influencé par des raisons historiques (rejet de l'atome militaire, symbole de la guerre froide, conscience aiguë, depuis Tchernobyl, de la dangerosité du nucléaire civil) et politique (poids des grünen), **le nucléaire peut être un frein**

à l'effort nécessaire d'économies d'énergie et à l'innovation. Enfin, la question du traitement des déchets de longue durée de vie n'est pas encore réglée de manière définitive.

b. Les énergies renouvelables (ENR) sont une des voies de notre politique d'innovation face à la transition énergétique mais qui ne peut être exclusive. Certes, celles-ci permettent de réduire notre dépendance à l'égard du nucléaire et du pétrole, contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique et peuvent être une source d'innovation et de création d'emplois si nous parvenons, en dépit des retards pris à l'égard des engagements annoncés et des attermoissements sur la filière photovoltaïque, à être compétitifs. Alors qu'à ce jour la création d'emplois dans les filières vertes demeure modeste, l'industrie française doit prendre sa part dans le développement du solaire, de l'éolien, de la biomasse, de la géothermie et de l'énergie marine. La recherche doit également porter sur la manière la plus efficace de stocker l'énergie produite par le soleil et le vent, compte tenu de leur dépendance aux éléments naturels. Les modes de distribution de l'électricité vont évoluer, intégrant ces différentes sources d'énergie; la mise au point de réseaux intelligents est un domaine dans lequel nos ingénieurs disposent de compétences reconnues.

Le développement des ENR est une voie d'avenir et sa réussite dépend avant tout, comme l'a souligné le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de mai 2011, des politiques publiques qui seront engagées. Mais la voie des ENR ne sera qu'une des composantes de notre politique industrielle, en matière de production d'énergie, et non la solution miracle. Face à la concurrence, notamment chinoise, de produits et équipements à bas coût, nous devons porter nos efforts sur la recherche d'un accroissement du rendement énergétique des centrales existantes et maintenir une longueur d'avance. Par ailleurs, les fermes solaires et éoliennes, les installations de biomasse, de biogaz, ne pourront avant longtemps avoir la puissance des grandes centrales thermiques et nucléaires.

c. La priorité doit être de réduire notre dépendance à l'énergie, de produire autant en consommant moins d'énergie. Notre politique industrielle doit intégrer le fait que la prochaine bataille de la compétitivité énergétique sera celle de l'efficacité, de la production de matériaux et de produits finis en utilisant moins d'énergie, en produisant moins de déchets et moins de GES. À côté d'une politique ambitieuse de rénovation et d'isolation thermique des bâtiments, plusieurs pistes s'ouvrent qui devront être précisées dès le débat lancé en 2012.

La mise au point de centrales électriques plus efficaces, au rendement énergétique accru, sera un des premiers chantiers d'innovation et un facteur du maintien de notre compétitivité à l'exportation.

Il s'agit de développer des éco-industries et des éco-services, comme le Projet le mentionne, de mettre au point des appareils ménagers plus économes et d'adapter les réseaux électriques mais plus largement, d'assurer la conversion de l'ensemble de l'industrie, de mettre au point les processus, les modes de production qui vont l'irriguer. Cette révolution, analogue à celle en cours en matière de réduction de la consommation de l'énergie primaire dans l'automobile et des économies dans le bâtiment, mobilise les centres de recherche dans le monde; nous devons y participer.

L'État définira la transition énergétique comme une priorité de premier rang. Il mobilisera la recherche publique en ce sens et, dans le cadre du débat national sur la transition énergétique prévu par le Projet, proposera aux industriels et à la recherche privée de participer à cet effort. **La France, loin d'être isolée, soulèvera cette question au niveau européen,** au titre du Programme cadre de recherche-développement-technologie (PCRDT), et en utilisant la normalisation à l'échelle européenne. L'Union européenne est la région du monde la plus avancée en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique; ses normes peuvent être un puissant encouragement à l'efficacité énergétique. Par ailleurs, les partenariats internationaux seront encouragés dans le domaine de la recherche et du développement industriel. La France a donné

l'impression de se replier sur elle-même; il est temps qu'elle s'ouvre au monde. À ce titre, **les politiques d'attraction des investisseurs et des chercheurs étrangers seront revitalisées.**

Propositions

- 1/ Contractualiser les relations entre l'État et les grands groupes afin d'inverser le flux destructeur d'emplois,**
- 2/ Accroître l'investissement public dans les réseaux électriques intelligents,**
- 3/ Définir la transition énergétique comme une priorité de la politique industrielle et inscrire au débat national qui sera organisé en 2012 l'efficacité énergétique au même titre que le développement des énergies renouvelables,**
- 4/ Revitaliser les politiques d'attraction des chercheurs et des investisseurs étrangers, développer les coopérations internationales.**

L'entrepreneuriat innovant

Pierre Vilpoux

Miser sur l'entrepreneuriat innovant pour que la société créative soit synonyme d'opportunités pour les jeunes, de valorisation d'expérience chez les seniors et de croissance pour la France

« Nous, tous et maintenant ! » est le mot d'ordre du Parti socialiste pour l'émergence de la société créative. Libérer les capacités d'innovation de chacun au lieu d'infantiliser la jeunesse, telle est la voie porteuse de dynamique, d'autonomie, de création d'emploi, de croissance.

Les excellentes performances de grandes entreprises françaises, parfois leaders mondiaux de leurs secteurs, masquent une situation économique tristement consensuelle : notre industrie a sérieusement ralenti son rythme d'innovation, nous manquons cruellement d'ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), nous avons largement laissé passer le premier train d'opportunités liées à l'économie numérique immatérielle.

D'autres considérations sont cependant trop souvent méconnues ou sous-estimées lors de la mise au point des « remèdes » par le pouvoir politique :

- Ce sont les nouvelles entreprises qui créent des emplois, ce sont elles qui innovent dans tous les domaines stratégiques du 21^e siècle, et paradoxalement, les moyens financiers qui leur sont accessibles en France sont dramatiquement faibles¹³ (50 à 100 fois moindres qu'aux États-Unis, le rapport entre les PIB étant de 5,6¹⁴).
- Cette insuffisance des moyens financiers consacrés à l'amorçage des sociétés innovantes limite le potentiel de création d'entreprises à fort potentiel¹⁵, et limite donc notre capacité à générer rapidement de l'emploi et de la valeur économique en sortie des cursus éducatifs.
- En conséquence la France n'a pas le « terreau » de startups, de jeunes sociétés

innovantes qui serait statistiquement attendu d'un pays dont le niveau de formation reste très élevé. Ceci explique la faible activité de l'industrie du capital-risque en France, industrie globale qui se concentre là où se créent et où se financent le plus grand nombre de startups, les États-Unis en premier lieu.

- Cette quasi-absence du capital-risque explique ensuite partiellement le faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, les PME ne trouvant pas facilement les capitaux pour financer leur croissance et leurs investissements.
- Les grandes entreprises, notamment industrielles, sont sous pression de leurs actionnaires et donc peu enclines à la prise de risque inhérente à l'innovation. Elles ne sont pas non plus suffisamment impliquées dans l'animation des écosystèmes de l'innovation de leurs secteurs d'activités, et ont plus la culture de la sous-traitance des tâches à faible valeur ajoutée que la culture du co-développement avec des PME capables d'innover rapidement.
- Cette mauvaise qualité de relations entre la grande et la petite entreprise est une seconde explication au faible nombre d'ETI françaises.

¹³ Voir notamment les données des associations de business angels, et le rapport de l'IRDEME « *Trou de financement en amorçage : des entrepreneurs témoignent* »

¹⁴ Source : INSEE

¹⁵ Voir l'enquête INSEE Sine 2009 montrant la corrélation entre les chances de survie à 3 ans des entreprises créées en 2006 en fonction du capital investi

De notre situation économique actuelle découle la réalité sociale suivante :

- D'une part, et malgré la capacité d'innovation et la volonté d'entreprendre de la jeunesse en France, le chômage des jeunes est plus qu'alarmant, et la période de fin d'études en devient anxiogène.
- À l'opposé démographique, les salariés de plus de 50 ans, y compris les cadres de haut niveau et y compris dans les grands groupes prospères, sont en insécurité professionnelle permanente et sont constamment mis en concurrence en termes de rentabilité «à court terme» avec leurs cadets aux salaires moindres.

Ici se rencontrent donc deux besoins d'utilité collective: valoriser le caractère entreprenant de la jeunesse et valoriser l'expérience de seniors qui souhaitent demeurer actifs en fin de carrière ou au début de leur retraite (fut-ce à titre bénévole pour ceux qui peuvent se le permettre). Il s'agit de redonner à chacun confiance en sa capacité à contribuer à son propre avenir et à offrir aux prochaines générations une opportunité de vie meilleure.

La Gauche, en responsabilité gouvernementale, peut saisir l'opportunité, en s'appuyant sur sa forte implantation régionale, de remédier efficacement aux lacunes précitées, et par là-même de donner un sens nouveau, dynamique et solidaire, à notre société en reconstruction. La promotion de l'innovation est un enjeu stratégique. C'est la seule voie permettant de créer 1 million d'emplois¹⁶ à haute valeur ajoutée en France sous 10 ans, et de garantir à notre pays un avenir industriel plus serein et une solide croissance. Vous trouverez ci-dessous nos mesures pour faciliter cette mutation.

1. Renforcement des pôles de détection de projets et de talents, d'entrepreneuriat au sein des établissements d'enseignement supérieur

Bill Gates et Paul Allen ont fondé Microsoft à 20 et 22 ans, Steve Jobs a fondé Apple à 21 ans, Mark Zuckerberg crée Facebook à 19 ans, Sergey Brin

et Larry Page ont lancé Google à 26 ans... Dans les secteurs innovants, ces exemples se multiplient. Ils nous incitent à étudier l'environnement de leurs fondateurs, ces universités célèbres pour leur capacité à générer non seulement des projets innovants, mais aussi des entreprises dont un pourcentage rencontre inmanquablement le succès. En France comme ailleurs, en fin de cursus, un étudiant choisit un sujet de projet, d'étude ou de recherche qui sera l'aboutissement de son parcours éducatif. Un très faible pourcentage de ces projets est à l'origine du dépôt d'un brevet ou du démarrage d'un projet d'entreprise. Peut-on s'inspirer partiellement des références mondiales que sont Stanford ou Harvard pour favoriser, développer, multiplier ces cas? Une partie des professeurs encadrant les projets y sont aguerris à la création d'entreprise et incitent les étudiants à orienter, adapter leurs projets pour valider et valoriser leur potentiel.

Le renforcement, car de nombreux dirigeants d'établissements travaillent assurément déjà en ce sens, dans chaque université, école, ou établissement d'enseignement supérieur français, des pôles de détection serait un investissement très mesuré, mais assurément très rentable sur la durée car porteur du retour sur investissement pour la dépense publique en matière d'enseignement supérieur et de recherche!

2. Généralisation des processus de labellisation des entreprises innovantes

La création du Fonds Stratégique d'Investissement, a nécessité la mise au point d'une liste de secteurs d'activités stratégiques (actuellement TIC, Santé, Transport, Éco-industrie...). La mise à jour régulière de cette liste devra permettre le déploiement de politiques de soutien à l'amorçage cohérentes. Des processus de labellisation de jeunes entreprises sont en cours, au travers d'initiatives locales des Chambres de Commerce, d'OSEO, ou d'autres organismes régionaux, qui impliquent notamment des experts privés. Ces labellisations des entreprises en phase d'amorçage sont un premier accompagnement efficace qu'il faut

¹⁶ Source: SYNNOV

répertorier, harmoniser, et compléter pour qu'elles concernent tous les secteurs et sous-secteurs identifiés «stratégiques». La coordination de ces labellisations doit être une mission prioritaire de l'agence des TPE/PME qui sera créée au sein de la Banque Publique d'Investissement (BPI) du Projet socialiste.

3. Décuplement de la proportion des moyens de la BPI destinée à l'amorçage et aux premières étapes de croissance des entreprises innovantes, via l'agence des TPE/PME

L'agence des TPE/PME doit être en mesure d'investir au niveau régional en abondement des sociétés labellisées¹⁷. Une partie importante des fonds régionaux créés dans le cadre de la Banque Publique d'Investissement doit donc lui être réservée. Le montant de 1,5 milliard d'euros par an¹⁸ (à répartir par secteur stratégique), semble pouvoir répondre au besoin actuel de l'amorçage et des premières croissances, en abondement des investissements privés (business-angels et petits fonds d'amorçage).

3.1. Amorçage

Sur la base d'un abondement de 3 euros pour 1 euro privé investi et dans une limite de 500 000 euros et de 20 % des parts sociales provenant de la BPI, 3 000 jeunes entreprises innovantes pourront voir leur amorçage financé chaque année pour 1 milliard d'euros investis.

3.2. Premières phases de croissance

Sur la base d'un abondement de 1 euro pour 1 euro privé investi et dans une limite de 1,5 million d'euros (pour un maximum de 25 % des parts sociales cumulées) provenant de la BPI, 500 jeunes entreprises innovantes pourront voir leurs premières phases de croissance financées chaque année, pour un montant global de 500 millions d'euros investis.

3.3. Cadre fiscal des investissements directs par les particuliers dans des PME

À propos des incitations fiscales des investissements directs privés (particuliers et regroupements de particuliers) dans des PME,

l'objectif doit être autant de faire émerger une source de financement efficace, car quasiment directe et destinée à l'emploi, que de favoriser un modèle collaboratif transgénérationnel entre jeunes créateurs et personnes expérimentées, les «parrains professionnels». Pour que ces deux enjeux se rencontrent, il faut recentrer ces incitations fiscales sur investissements dans les «micro-entreprises» (moins de 2M € de CA, moins de 10 salariés) et dans les «petites entreprises» (moins de 10M € de CA, moins de 50 salariés). Les entreprises recevant ces investissements pourront ainsi bénéficier efficacement de l'effet levier de la BPI dans le cadre de sa politique d'abondement aux investissements privés dans l'amorçage et les premières phases de croissance.

3.4. Financement de la croissance ultérieure des entreprises

Les 3 mesures précédentes doivent aboutir à ce que le financement des étapes suivantes de croissance des PME redevienne majoritairement, sauf cas spécifiques jugés stratégiques par la BPI, affaire d'acteurs spécialisés, notamment du capital-risque et des banques privées d'investissement. Cette industrie du financement privé saura sans aucun doute s'impliquer en France une fois que le potentiel de l'innovation sera effectivement amorcé, et que le nombre et la qualité des jeunes entreprises innovantes seront tels qu'ils justifient de s'y intéresser sérieusement localement.

La gauche peut réussir le pari du financement local de l'amorçage, ce que les équipes actuelles ont de grandes difficultés à mettre en œuvre faute d'un accès efficace aux écosystèmes régionaux. C'est ainsi que le FSI s'est retrouvé quasi-exclusivement absorbé par les grands groupes et n'a réservé que 2 % de son enveloppe prévisionnelle au fonds d'amorçage de la Caisse des Dépôts et Consignations (en création)! Ne nous leurrons pas: pour qu'un prochain Google, Facebook ou Apple

¹⁷ Le principe des fonds publics d'abondement a fait ses preuves par ailleurs, et l'administration américaine vient d'ailleurs d'en annoncer un nouveau, alors même que la fondation J-Jaurès estime à 26 Md \$ le financement privé d'amorçage aux États-Unis (contre 125 à 300 millions d'euros en France selon les sources)

¹⁸ Analyse du SYNNOV

soit français, il faut que des milliers de nouvelles entreprises innovantes naissent chaque année en France.

Ces investissements peuvent être initialement financés par une réorientation intelligente de l'épargne populaire, très importante en France. Ils seront efficaces à très court terme car instantanément générateurs d'emplois dans des secteurs stratégiques. Ils doivent en outre montrer sous 10 ans un autofinancement par la valorisation attendue en sortie (boursière, acquisition) d'un pourcentage, même faible, des sociétés financées par la Banque Publique d'Investissement.

4. Pour l'avenir industriel de la France : implication des groupes industriels, technologiques et de services dans l'animation des écosystèmes de l'innovation française

Les relations insuffisantes en France entre la petite et la grande entreprise nuisent grandement à l'émergence de grosses PME, voir d'ETI à l'allemande, impliquées dans des processus industriels de pointe, ce qui est très différent du statut de sous-traitant de grands groupes. Cette situation n'est pas seulement préjudiciable à la petite entreprise : les grandes entreprises, et en premier lieu les groupes industriels, subissent logiquement l'inertie de leurs structures. Elles ont donc de grandes difficultés à innover au rythme d'un marché des technologies et des usages en mouvement sans cesse accéléré.

Leur relatif manque d'intérêt vis-à-vis des petites structures les fait également passer à côté d'opportunités d'intégration et de croissance externe. Certains grands groupes ont cependant compris l'importance de leurs relations avec les PME, et ont créé en leur sein des structures légères – parfois moins de 10 personnes – de veille externe et d'animation de leur écosystème. Ces équipes, dont la finalité n'est pas d'externaliser la R&D, sont chargées de suivre les évolutions de leur secteur, d'identifier de ce fait de nouvelles idées et des opportunités d'intégration et de développement industriels. Les structures de veille ont un rôle stratégique dans l'avenir de ces groupes, un jour leaders innovants de leur secteur, et trop souvent actuellement en

perte de compétitivité face à une concurrence mondialisée et « galopante ».

La généralisation de ces initiatives dans les grandes entreprises peut également leur permettre de devenir attentives au potentiel d'essaimage technologique : une grande entreprise spécialisée dans un secteur spécifique peut avoir développé une technologie dont le potentiel va bien au-delà de son secteur. Si la stratégie du groupe n'est pas à la diversification, alors une politique d'essaimage peut être une excellente opération pour la création d'emplois et de valeur, y compris bien entendu pour le groupe qui s'y applique.

Enfin, et l'enjeu n'est pas des moindres, ces équipes peuvent être celles qui étudient et planifient les innovations de leurs produits et de leurs processus industriels vers la croissance « bas carbone ». Un temps considérés comme uniquement écologiques, les bénéfices attendus de ces innovations sont également économiques du fait de l'augmentation durable et irréversible des coûts des matières premières et de l'énergie et, à plus ou moins long terme, de la généralisation et du durcissement des normes et taxes liées aux émissions polluantes et au recyclage.

Il semble donc opportun que l'État promeuve très activement l'engagement des grands groupes à favoriser l'écosystème de leur secteur au sens large, c'est-à-dire en associant les jeunes sociétés innovantes à leurs programmes et donc en restant toujours en veille attentive de celles-ci. Des actions de communication, de lobbying, et le cas échéant lorsque l'État est un actionnaire (France Télécom, EDF, GDF-Suez, Air France, SNCF, Renault, Areva, Total, Airbus...) des mesures visant à inciter ces politiques proactives, doivent être mises en œuvre par le pouvoir politique. Le conditionnement de certaines aides à des comportements vertueux envers l'écosystème est d'ailleurs parfois déjà appliqué au niveau régional, avec une efficacité certaine.

Les bénéfices attendus de l'implication croissante des grandes entreprises dans l'animation des écosystèmes de l'innovation sont les suivants :

- **Développement des relations entre TPE-PME et grandes entreprises, pour trouver des débouchés pour les petites sociétés innovantes**

- Émergence d'ETI notamment industrielles
- Accélération, au travers de ces relations renforcées, des cycles d'innovation chez les leaders français, notamment industriels
- Multiplication des processus d'essaimage lorsque les technologies et la stratégie des grands groupes s'y prêtent. Les acquisitions en provenance de groupes français seront quant à elles mécaniquement augmentées, avec l'effet positif d'améliorer les retombées locales en termes d'emploi, de PIB et de commerce extérieur.

5. Développement des réseaux d'entraide transgénérationnels à l'entrepreneuriat innovant

Les administrations locales (régions, départements, communes) doivent favoriser l'émergence de réseaux locaux de parrains professionnels bénévoles (extrapolation très élargie du modèle des associations de «business-angels»). Ces réseaux montrent chaque jour qu'il est possible de mixer positivement créativité et expérience, de mettre l'expérience au service de la créativité. Ces réseaux élargis en termes de population répondront à la demande d'implication associative, et donc au développement de liens sociaux et transgénérationnels forts et qui font souvent défaut dans nos villes, tout en apportant une formidable dynamique entrepreneuriale chez les jeunes qui tireraient bénéfice de ces accompagnements.

L'impact d'un accompagnement efficace des entreprises est bien connu, les sociétés en bénéficiant ont un taux de survie à 5 ans de l'ordre de 80 à 90 %¹⁹, à comparer au taux moyen d'environ 50 %²⁰.

Propositions

- 1/ Renforcer les pôles de détection de projets et de talents, d'entrepreneuriat au sein des établissements d'enseignement supérieur,
- 2/ Généraliser les processus de labellisation des entreprises innovantes,
- 3/ Décupler la proportion des moyens de la BPI destinée à l'amorçage et aux premières étapes de croissance des entreprises innovantes, via l'agence des TPE/PME,
- 4/ Pour l'avenir industriel de la France: impliquer les groupes industriels, technologiques et de services dans l'animation des écosystèmes de l'innovation français,
- 5/ Développer les réseaux d'entraide transgénérationnels à l'entrepreneuriat innovant.

¹⁹ Sources : incubateurs, associations

²⁰ Source : INSEE

Le droit au service de l'innovation

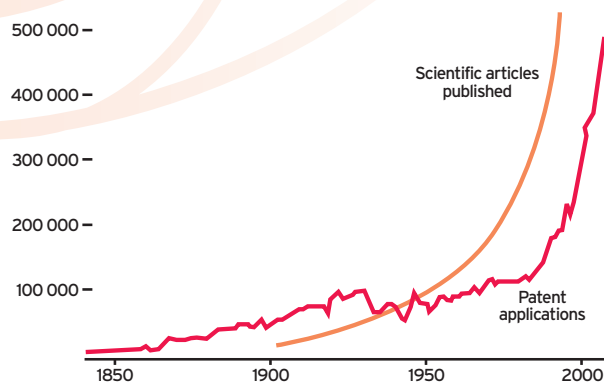
Jean-Baptiste Souffron

Accueillir les étrangers. Plus de la moitié des entreprises de la Silicon Valley ont été fondées par des étrangers. Et le retard de la France dans ce domaine s'accroît encore par rapport aux États-Unis ou au Royaume-Uni qui viennent de mettre en place des politiques de « startup visa » et qui disposent d'incubateurs de niveau international.

Le rapport à l'international doit être encouragé. Dans de nombreux secteurs, les entreprises françaises sont immédiatement confrontées à une compétition internationale – même simple startup, n'importe quel développeur d'application iPhone doit se confronter à des concurrents situés partout dans le monde. Naturellement, il faut leur permettre de se développer à l'étranger, mais comme savent le faire Israël et les États-Unis, il faut attirer des capitaux et des compétences étrangers. Enfin, il faut renforcer le droit de la concurrence, et développer des mécanismes permettant de protéger les startups françaises contre des concurrents étrangers en situation de monopole.

Autoriser les échecs. Le modèle actuel recherche l'excellence et fait la promotion du succès. Mais il freine la prise de risque, et empêche la pollinisation entre acteurs. L'innovation est favorisée par un environnement riche de nombreux essais, et bien sûr de nombreuses erreurs. C'est indispensable à la constitution d'un savoir collectif qui permet à chacun de construire et de ré-essayer sur la base des erreurs précédentes. C'est également indispensable au développement d'une culture de sérendipité dans laquelle les acteurs sont capables de saisir les opportunités et ne se contentent pas de coller aux attentes de leurs décideurs et financeurs. L'innovation n'a pas seulement besoin d'être nouvelle, elle a besoin d'être recyclée.

Adapter la propriété intellectuelle au développement des nouveaux écosystèmes. Le rôle des écosystèmes d'innovation et de collaboration est structurant. On sait par exemple que le nombre de dépôts de brevets – activité essentiellement commerciale et individuelle – est exactement corrélé au nombre de publications scientifiques – activité non-commerciale et communautaire.



Total Patent Applications and Scientific Articles. *The number of patent applications at the U.S. Patent Office and the worldwide publication of scientific articles follow nearly the same curve of exponential growth.*

De la même façon que l'on soutient aujourd'hui les recherches et le dépôt de brevet, il faut développer des outils pour soutenir les écosystèmes reposant sur le logiciel libre, sur le droit d'auteur, sur des réseaux de savoir-faire, etc.

Simplifier les mécanismes. Les droits garantis par le mécanisme de brevets ou par la protection du droit d'auteur sont parmi les incitations les plus importantes à l'innovation et à la création d'entreprise. Mais leur envergure et les procédures

pour les obtenir ne sont plus adaptées à l'univers des startups. L'obtention d'un brevet peut prendre des années, son application demeurer incertaine et sa valorisation reste aujourd'hui hors de portée d'une petite PME. Et il n'existe pas de mécanisme fiable de «peer-to-patent»²¹ permettant de développer des brevets en consortium à petite échelle, rendant ainsi difficile tout travail collectif valorisé de cette façon.

Le droit d'auteur est essentiel dans l'environnement numérique. De même, le droit d'auteur sur les logiciels et les contenus n'est pas valorisé, sans indicateur de mesure permettant de le représenter dans les dossiers de financement. Au-delà, les outils les plus évolués tels que les logiciels libres et les standards ouverts ne sont pas assez pris en compte, ni par les financeurs privés, ni par les financeurs publics. Ils représentent pourtant une source de valeur extrêmement importante.

Naturellement, ces évolutions supposent l'amélioration des capacités prospectives de l'État, par exemple en développant des postes de Chief Technologic Officer (CTO) et de Chief Information Officer (CIO) au sein du gouvernement.

Développer un marché numérique de taille européenne. De ce fait, de nombreuses réglementations doivent évoluer. L'État doit jouer pleinement son rôle pour aider au développement et à l'adoption de standards sur l'ensemble des secteurs émergents – aussi bien de standards technologiques que de standards d'usage. Autant au niveau européen que français, ce rôle est important pour protéger les entreprises et les aider à travailler ensemble – développant ainsi l'emploi et la consommation. La création d'un marché européen du numérique doit être une priorité afin d'éviter la situation actuelle dans laquelle des marchés de petites tailles aboutissent à une concurrence inutile et à une balkanisation du secteur.

- Repenser la propriété intellectuelle de l'innovation :

- Réduire la durée de dépôt des brevets, développer des mécanismes de «peer to patent»
- Intégrer les logiques du droit d'auteur en valorisant notamment les codes sources, les contenus, les développements sous licences libres ou sous standards ouverts

- Développer l'insertion internationale de la France dans le circuit de l'innovation

- Favoriser la création d'un marché européen du numérique
- Attirer les chercheurs et les étudiants étrangers
- Développer un programme de type «startup visa»
- Attirer les investissements étrangers en leur ouvrant les outils de financement français – voire européens ?

- Développer des enjeux stratégiques nationaux en parallèle avec une implication sociale :

- Développer un programme et un portail startup.fr destiné spécifiquement aux JEl afin de les informer sur les procédures qui les concernent, les événements, leur écosystème, etc.
- Protéger les TPE et les PME dans leurs relations avec les grands groupes et leurs clients – dans l'esprit des lois régissant les rapports commerciaux entre producteurs et distributeurs.
- Renforcer la capacité de prospective, d'analyse et de dialogue du gouvernement en créant deux postes de CTO et de CIO.

²¹ Le Peer to Patent est un projet développé à partir de 2007 aux États-Unis visant à créer une communauté publique d'examineurs de brevets. Tout le monde peut s'inscrire de manière à examiner la validité d'une demande de brevets en cours d'examen et proposer des documents qui pourraient remettre en question la validité de la demande de brevets (recherche des antécédents), éliminant ainsi les brevets triviaux (source PCInpact)



10, rue de Solférino 75333 Paris cedex 07
Tél.: 01 45 56 77 09

www.laboratoire-des-idees.fr